

SÉANCE DU 16 AVRIL 2021

Convocation du 9 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué par M. André GÉLÉBART, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente.

Étaient présents : M. André GÉLÉBART, Mme Florence DOUTRELEAU, MM. Sylvain COTARD et Alain LANGLOIS, Mmes Marie-Claire BOURCIER et Dominique JONQUAY, M. Gérard NAVARRO, Mme Claire GREVREND, MM. Ludovic GRENIER et Hugo DELHAYE, et Mme Catherine DUMAIS formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. COTARD

La séance est ouverte à 19 h 12.

Le compte rendu de la séance du 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2020 (délibération n° 2021-4)

M. le Maire présente le compte de gestion 2020 de la Trésorerie de Fécamp qui fait apparaître les résultats suivants :

- **Excédent** de clôture en section de **Fonctionnement** : **183 719,31 €**
- **Excédent** de clôture en section d'**Investissement** : **48 253,09 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 de la Trésorerie de Fécamp.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (délibération n° 2021-5)

M. Langlois présente le compte administratif 2020 de la commune dont les chiffres sont identiques au compte de gestion de la Trésorerie de Fécamp, soit :

- **Excédent** de clôture en section de **Fonctionnement** : **183 719,31 €**
- **Excédent** de clôture en section d'**Investissement** : **48 253,09 €**

M. le Maire étant sorti de la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte administratif 2020 de la commune.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2020 (délibération n° 2021-6)

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte administratif 2020 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- **Excédent** de clôture en section de **Fonctionnement** : **183 719,31 €**
- **Excédent** de clôture en section d'**Investissement** : **48 253,09 €**

et qu'il convient d'affecter l'excédent de Fonctionnement en tenant compte des **restes à réaliser en 2021** se montant à **25 131,34 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de Fonctionnement (183 719,31 €) pour totalité à l'article 002 et l'excédent d'Investissement (48 253,09 €) pour totalité à l'article 001.

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (délibération n° 2021-7)

M. le Maire informe le Conseil que la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Il

explique que, afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient dès 2021 du transfert d'une partie de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) des départements (taux de 25,36 % pour la Seine-Maritime). Ce transfert de taux n'a aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable.

Par conséquent, afin de reconduire en 2021 un taux de TFB équivalant au taux appliqué en 2020, il convient de voter un taux de TFB égal à 44,74 %, correspondant à l'addition des taux 2020 de la commune (19,38 %) et du département (25,36 %). Le taux de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), lui, n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale.

M. le Maire précise que la commission Finances a préparé le budget sans hausse des taux, c'est pourquoi il propose de **voter des taux identiques à 2020, soit :**

- **44,74 % pour la TFB (19,38 % de taux communal et 25,36 % de taux départemental) ;**
- **37,01 % pour la TFNB**

Il détaille ensuite les prévisions de crédits pour la section de Fonctionnement, en précisant le montant des subventions allouées aux associations.

Puis il présente les opérations prévues en section d'Investissement avec notamment des travaux d'aménagement de la mairie, la réfection du parking de la salle polyvalente et de la rue du Chêne Saint-Martin, l'installation de nouveaux poteaux incendie et le remplacement des sanitaires de l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| - Dépenses et recettes de Fonctionnement | 396 574,31 € |
| - Dépenses et recettes d'Investissement | 251 807,05 € |

DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DE LA SOMMUNE DE SAINT-VALÉRY-EN-CAUX (délibération n° 2021-7)

M. le Maire informe le Conseil que la commune de Saint-Valéry-en-Caux a demandé à adhérer au SDE7, demande acceptée par le Comité syndical du SDE. Chaque commune doit maintenant se prononcer à propos de cette adhésion, qui doit pour être validée obtenir une majorité qualifiée (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou 50 % des communes représentant les 2/3 de la population).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE (délibération n° 2021-8)

M. le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire, au titre du programme d'aide à la voirie communale du Département, la réfection de la rue du Chêne Saint-Martin pour un montant estimé 46 084,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Conseil départemental une subvention de 11 521,00 € (soit 25 % du montant des travaux) au titre du programme d'aide à la voirie communale.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'ACTION LOCALE (FAL) – EXERCICE 2021 (délibération n° 2021-8)

M. le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire, dans le cadre du Fonds d'Action Locale (FAL), des travaux d'aménagements de sécurité rue du Chêne Saint-Martin pour un montant de 9 200, 00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Conseil départemental une subvention de 2 760,00 € (soit 30 % du montant des travaux) au titre du Fonds d'Action Locale.

URBANISME

M. le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière réunion du Conseil.

TRAVAUX

Réaménagement de la mairie : Les devis demandés directement à des entrepreneurs commencent à arriver en mairie ; on devrait être loin des 80 000 € prévus par les différents architectes consultés. Le Conseil municipal remercie M. Delhaye pour la réalisation des plans de la mairie qui ont été utilisés ce soir pour présenter les travaux envisagés.

QUESTIONS DIVERSES

Enquête publique : Une enquête aura lieu du 10 mai au 7 juin, relativement à la mise en place par la SAS BIOGAZ CAUX LITTORAL d'une unité de méthanisation de matières organiques à Angerville-la-Martel avec stockage déporté à Thiétreville (l'épandage du digestat se faisant sur 26 communes). Le dossier sera consultable en mairie.

Personnel communal : M. le Maire lance l'idée de recruter un emploi aidé qui pourrait assister l'employé communal dans l'entretien des espaces verts de la commune. La question sera évoquée avec Ypreville-Biville où l'employé communal travaille la moitié du temps.

Recensement de la population : En raison du coronavirus, le recensement de l'INSEE a été annulé dans les communes où il était prévu en 2021. Il aura lieu en 2022 dans ces communes. Comme il était prévu en 2022 à Thiétreville, il est repoussé d'un an et aura lieu en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 20 h 42.